

# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	ES Dépôts Sàrl		
Adresse	Route de la Pale 1	N° parcelle	293
NPA/Lieu	1026 Denges	Autorisation construction n°	

Fournisseur	alpha innotec c/o ait-Schweiz AG	Modèle, type	alpha innotec, LWSE-V 33
Puissance de chauffage pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	29.8 kW	Niveau de puissance acoustique LwA2°C pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	62 dB(A)
Puissance de chauffage maximale A-7/W35	25.6 kW	Niveau de puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	62 dB(A)
Puissance de chauffage pour A2 (mode silencieux)	-	Niveau de puissance acoustique pour A2 (mode silencieux)	-

Type d'installation	Installation split		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	<b>Jour</b>	<b>Nuit</b>
Valeur de planification au récepteur	DS III (par ex. zone mixte)	60 dB(A)	50 dB(A)

## Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		62 dB(A)	62 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D <sub>c</sub>	PAC sur la façade (< 3m de distance par rapport au mur)	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	30 m	-29.5 dB	-29.5 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
Pompes à chaleur en cascade	2 Pompes à chaleur	3 dB	3 dB
<b>Niveau sonore L<sub>pA</sub> au récepteur</b>		<b>30.5 dB(A)</b>	<b>30.5 dB(A)</b>

## Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
<b>Niveau d'évaluation L<sub>r</sub></b>		<b>37.5 dB(A)</b>	<b>42.5 dB(A)</b>

# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

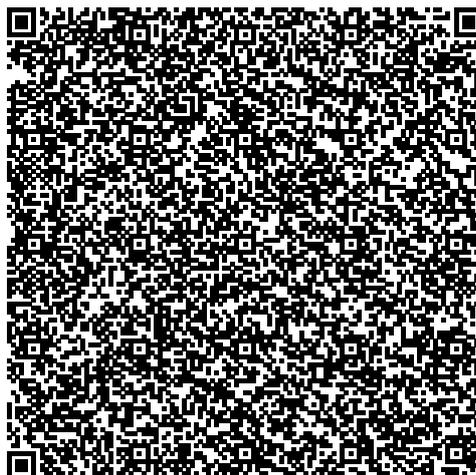
## Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité Justification: Engendre des coûts disproportionnés
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
Emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Mode silencieux non activé car	Pompe à chaleur plus puissante nécessaire (résistance électrique au-delà de la température de dimensionnement non autorisée)
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit ont été examinées pour limiter les émissions à titre préventif, mais elles se sont révélées disproportionnées (coût supérieur à 1 % du coût de l'installation ou effet inférieur à 3 dB).

## Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Oui	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ [Vers le formulaire online](#)



## Pour toutes questions

Auteur: SERISA SA, [energies@serisa.ch](mailto:energies@serisa.ch), 0218210250

Lieu, Date

Lully, 12.05.2025

Signature

  
 SERISA SA  
 Ch. de Préveyres 57C  
 SERISA CH-1132 Lully (VD)

## Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit